



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Dépannage de luminaires de voirie - Rue d'Audincourt -
ARR2024-02-16-17-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise SAS HAEFELI sise ZAC de la Saline à LURE 70-
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de dépannage de 2 luminaires de voirie, rue d'Audincourt à Seloncourt.

- ARRÊTONS -

ARTICLE 1 : Des travaux de dépannage de luminaires de voirie vont avoir lieu à SELONCOURT dans la rue d'Audincourt. Ces travaux se dérouleront entre le 04 mars 2024 et le 08 mars 2024 sur une demi-journée.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, la circulation des véhicules se fera sur chaussée rétrécie. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Le stationnement sera interdit.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise SAS HAEFELI sise LURE, chargée des travaux et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 16 février 2024
Monsieur Jean-Marc ROBERT
Adjoint à la voirie et à la circulation

